

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00370

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE : ANIMATION DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION ET DEPLOIEMENT DU PROGRAMME PINGSTAR POUR L'ANNEE 2023 PORTE PAR DIGITAL LEAGUE - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037010

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE : ANIMATION DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION ET DEPLOIEMENT DU PROGRAMME PINGSTAR POUR L'ANNEE 2023 PORTE PAR DIGITAL LEAGUE - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION

Contexte

Saint-Etienne Métropole souhaite accompagner le développement des deux grandes filières du territoire : la santé et l'industrie. Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur les acteurs experts de ces filières et en capacité de proposer sur le territoire une animation de l'écosystème d'innovation nécessaire à l'émergence de projets de développement du tissu industriel.

De plus, Saint-Etienne Métropole souhaite promouvoir une culture de la créativité et de l'innovation au sein de son territoire et plus particulièrement auprès des jeunes entreprises innovantes.

Cette ambition passe par le soutien aux programmes d'accélération qui proposent aux entreprises un accompagnement à la conception et au prototypage de leur produit et service. La brique numérique étant aujourd'hui un élément essentiel dans le développement des startups, Saint-Etienne Métropole a donc souhaité participer à l'émergence et au soutien du programme d'accélération et d'animation porté par Digital League.

Au regard de l'intérêt stratégique d'avoir une dynamique numérique sur notre territoire et de la pertinence de disposer d'une offre complète et structurée dans le domaine de l'accélération de startups, il est proposé d'établir un partenariat avec le Cluster Digital League pour la mise en œuvre de son projet.

Le cluster Digital League

Le cluster Digital League est le cluster de la filière numérique en Auvergne Rhône Alpes. Cette association compte environ 500 adhérents en région dont une centaine sur la Loire. Les missions de Digital League s'articulent autour de 4 piliers :

- **Fédérer** : faciliter les relations entre adhérents et structurer l'industrie du numérique au niveau régional à travers des échanges organisés,
- **Grandir** : il s'agit de fournir aux entreprises du numérique des outils, des moyens et des bonnes pratiques pour leur croissance,
- **Rayonner** : donner la possibilité aux entreprises d'explorer de nouveaux marchés et de se rendre visible à l'international,
- **Transformer** : connecter les différentes filières pour optimiser les solutions numériques de demain.

Dans ce cadre, le cluster déploie auprès de ses adhérents une offre régionale et une offre spécifique à chaque territoire. En effet, le cluster présente la particularité d'être organisé

avec une présence territoriale forte qui se traduit par six comités territoriaux en région dont un comité dans la Loire/Haute Loire. Ce comité rassemble 14 entreprises du territoire dont notamment les sociétés stéphanoises SFI, Adista, Webcam, Astree Software...

S'agissant de l'offre régionale du cluster, celle-ci est également déployée sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et intègre les axes suivants :

- la transformation numérique des entreprises : dans ce cadre Digital League travaille avec notamment le pôle CIMES (pôle de compétitivité dédié à l'ingénierie mécanique, au manufacturing et à la performance des systèmes productifs). Ces actions visent à permettre une meilleure et plus rapide digitalisation des entreprises, à travers la présentation de retours d'expérience, la présentation de cas d'usages des technologies numériques, et un travail en lien avec les autres pôles dont CIMES pour le territoire de Saint-Etienne Métropole.
- l'intelligence artificielle (IA). Digital League souhaite s'impliquer plus fortement sur le domaine de l'Intelligence Artificielle et travaille en étroite collaboration avec le pôle Minalogic (pôle de compétitivité dédié à la transformation numérique) et dans le cadre de la stratégie régionale IA.
- les ressources humaines et la formation. Le cluster en lien avec le Campus numérique de Charbonnières porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes déploie des actions ayant pour objectif d'accompagner les recrutements et l'emploi numérique.

L'accompagnement de Digital League sur Saint Etienne Métropole

S'agissant de l'action territoriale dédiée à la Loire/Haute Loire, celle-ci vise à conduire des actions de proximité et proposer des services adaptés à chaque territoire. Cette action territoriale permet à travers une approche spécifique d'embarquer les entreprises dans les dynamiques et actions régionales.

Dans ce cadre, Digital League déploie :

- Une offre d'animation et de networking,
- Des actions de partage d'expériences et des sessions experts, à travers les outils DL Clubs et DL Focus et le Digital Summ'r,
- Des conférences et salons. Sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, cela s'est traduit par une conférence en juillet 2022 sur le numérique responsable
- Des conférences et journées dédiées à la Cybersécurité

Enfin, sur le territoire de Saint Etienne Métropole, le cluster Digital League est impliqué dans certains programmes spécifiques et notamment le programme PINGSTAR. Ce dernier repose sur des cycles de quatre mois permettant d'accompagner six jeunes entreprises innovantes par an avec un programme précis qui comprend du coaching, du mentoring et la réalisation d'un démonstrateur (cahier des charges, preuve de concept et teaser vidéo).

In fine, PINGSTAR accélère et consolide le développement numérique des entreprises à fort potentiel pour le territoire et leur favorise l'accès à des financements.

Après 3 années d'existence, les chiffres clés du dispositif sont les suivants :

- 1 accompagnement numérique unique sur le territoire et en région en complète complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement existants
- 59 candidats pour 24 lauréats accompagnés
- 10 promotions lancées sur le territoire
- 15 prestataires locaux impliqués dans le dispositif

- 4 partenaires co-financeurs : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Teaser Média, Saint Etienne Métropole
- 100% des entreprises satisfaites lors de l'enquête bilan.
- 1 essaimage prévu en Région

La demande de financement

Considérant l'intérêt porté aux actions mises en place pour le déploiement de la filière numérique sur notre territoire, l'association Digital League sollicite un financement de Saint-Etienne Métropole :

- à hauteur de 62 500 € pour accompagner la déclinaison locale de sa feuille de route.
- à hauteur de 60 000 € au lieu de 30 000 € pour contribuer au déploiement du dispositif PINGSTAR.

Il est à noter que, malgré un fort intérêt pour le dispositif, le Crédit Agricole via sa fondation, qui intervenait à hauteur de 30 000 € se retire du financement cette année. En effet, l'établissement bancaire accompagne les dispositifs innovants au démarrage mais il n'a pas vocation à pérenniser son financement dans le temps. Aussi, le financement de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 60 000 € permettrait de maintenir le dispositif PINGSTAR.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions suivantes à Digital League :**
 - **62 500 € pour accompagner la déclinaison locale de sa feuille de route ;**
 - **60 000 € pour contribuer au déploiement du dispositif Pingstar aux côtés de ses partenaires privés ;**
- **approuve la convention type à intervenir et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur :**
 - **le budget de fonctionnement INUM/SUFLI/65748 pour l'animation de la feuille de route.**
 - **le budget d'investissement Innovation et numérique - INUM/SUFT/20421 de l'exercice 2023 pour le dispositif PINGSTAR.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD